

**Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal de Saint-Maurin**  
**du Mardi 29 décembre 2015 à 15 heures 00**

**Etaient présents** : MALCAYRAN Jean-Claude, FAURE Denise, RABOIS Jean-Charles, TAILLEFER Olivier, BOVEROD Gilles, SIMON Gisèle, DEFLISQUE Michèle, DEAN Jacqueline ;

**Absents excusés** : BOUGEARD Claudine, LEROYER Etienne ;

**Absents non excusé(e)s** : LABRO Christelle

**Pouvoir** : Etienne LEROYER à Gisèle SIMON

**Secrétaire de séance** : MALCAYRAN Jean-Claude

**Date de la convocation** : 24 décembre 2015, session en urgence ;

**Ouverture de séance** : 15h00

**Clôture de séance** : 15h40

---

**1 /Délib 01/29-12-15 :**

**Objet** : BP 2016 création de l'opération d'investissement n°1601 pour un montant de 172.718, 00 euros «construction d'un atelier municipal» et demandes de subventions ;

**Mme le maire rappelle** que le local qui sert actuellement d'atelier municipal est très vétuste, peu fonctionnel et qu'il ne correspond plus, en terme de volume, aux besoins de stockage du matériel de travail nécessaire aux agents d'entretien.

En effet des équipements neufs de tonte et d'entretien des espaces verts ont été acquis en 2015 et de ce fait, par manque de place, c'est le camion communal qui reste stationné à l'extérieur.

Les locaux actuels de l'atelier ne répondent pas aux normes exigées en matière de santé et sécurité au travail ; ce point a été relevé et placé dans les priorités du plan d'action dans le cadre du document unique sur les risques professionnels validé en 2015 ;

La configuration actuelle de cet espace de travail ne permet pas de mettre en place un rayonnage et un accès aux outils de travail rationnels ce qui est pénalisant pour la mise en œuvre de certaines tâches qui pourraient être effectuées en régie alors qu'actuellement nous avons recours à des artisans.

**Mme le Maire précise** qu'elle a fait appel à un architecte, Mr Taudière, afin qu'il puisse établir un avant-projet basé sur les devis qui ont été demandés, pour un local en structure métallique standard, de trois travées de 6 m chacune et d'une largeur de 8.40 m, soit une surface de 151, 20 m<sup>2</sup>, avec local vestiaire, sanitaires.

Le montant total de cette opération s'élèverait à **143.931, 00 euros HT soit 172.717, 02 euros TTC.**

Ce montant se décompose comme suit :

<b>lots</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
1 terrassement VRD	14 830, 00	17 796, 00
2 maçonnerie	28 951, 50	34 741, 80
3 structure métallique bardage	38 800, 00	46 560, 00
4 menuiseries extérieures	8 750, 00	10 500, 00
5 isolation plaques de plâtre	3 155, 00	3 786, 00
6 plomberie sanitaires	5 665, 00	6 798, 00
7 électricité chauffage	9 045, 00	10 854, 00
8 carrelages faïences	3 186, 67	3 824, 00
9 peinture	1 750, 00	2 100, 00
<b>Sous total travaux :</b>	<b>114 133, 50</b>	<b>136 960, 20</b>

Raccordements électricité	1 041, 67	1 250, 00
Raccordements eau	1 083, 33	1 300, 00
BET étude de sols	1 208, 33	1 450, 00
BET fondations	3 750, 00	4 500, 00
BET structure	4 000, 00	4 800, 00
Bureau de contrôle structure et électricité	1 416, 67	1 700, 00
Coordination SPS	1 000, 00	1 200, 00
Assurance architecte	1 916, 67	2 300, 00
<b>Sous total divers :</b>	<b>15 416, 67</b>	<b>18 500, 00</b>
<b>Honoraires architecte 8% sur travaux HT</b>	<b>9 131, 00</b>	<b>10 957, 20</b>
Variation prévisible 5% sur travaux	5 250, 00	6 300, 00
<b>Total général</b>	<b>143 931, 00</b>	<b>172 717, 02</b>

**Madame le maire précise** que cette opération sera inscrite sur le budget 2016 de la commune et que le calendrier prévisionnel de réalisation serait le suivant :

- De janvier à mai : avant-projet, études diverses et marché ;
- De juin à septembre : réalisation des travaux ;

Par ailleurs nous avons la possibilité d'avoir une aide de l'Etat sous forme de DETR à hauteur de 35% maximum et du Conseil Départemental à hauteur de 27.52% du montant HT des travaux, une réserve parlementaire peut également compléter le financement.

**Madame le maire** demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur l'opportunité de réaliser cette opération et de mettre en place le plan de financement en investissement pour 2016.

**Le conseil municipal**, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- **Valide** la création de l'opération n°1601 pour un montant de 172 718 euros TTC ;
- **Fixe le plan de financement** de cette opération comme suit :

<b>Montant des travaux HT :</b>	<b>143 931, 00 euros</b>
<b>Montant de la TVA :</b>	<b>28 786, 20 euros</b>
<b>Montant des travaux TTC :</b>	<b>172 717, 02 euros</b>

<b>Aide DETR (Etat 35%) :</b>	<b>50 375, 85 euros</b>
<b>Aide du Département (25 + 2.52%)</b>	<b>39 609, 81 euros</b>
<b>Réserve parlementaire :</b>	<b>10 000, 00 euros</b>

<b>Total des aides :</b>	<b>99 985, 66 euros</b>
--------------------------	-------------------------

<b>Autofinancement communal :</b>	<b>43 945, 34 euros sur les travaux HT</b>
<b>TVA :</b>	<b>28 786, 20 euros</b>
<b>Total autofinancement :</b>	<b>72 731, 54 euros</b>

- **Précise** que cet investissement sera éligible à la récupération du FCTVA ;
- **Mandate** son maire pour solliciter l'Etat, le Département avant le 31 décembre 2015 pour obtenir les subventions, ainsi que la Réserve Parlementaire la plus élevée possible ;
- **Autorise** le maire à signer l'accord préalable et le contrat avec l'architecte pour l'établissement du dossier de permis de construire, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**VOTANTS : 09          Pour : 09          Contre : 0          Abstention : 0**

Saint-Maurin le 29 décembre 2015,

**Le secrétaire,**  
Jean-Claude MALCAYRAN,

**Le Maire,**  
Michèle DEFLISQUE ;